

FORMATION CONTINUE CAEP MNS	CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR SESSIONS - 68
<p>La formation</p> <p>Lieu : Piscine des Jonquilles-M2A</p> <p>Date : 1 session : 18, 19 et 20 février 2019</p> <p>Lieu : Piscines d'Ottmarsheim-M2A</p> <p>1 session : 13, 14 et 15 mai 2019</p> <p>Volume horaire : 21 heures (3x7h00)</p> <p>Effectif : 25 places par session</p> <p>Frais d'inscription : 19,00 € Frais pédagogiques : 147,00 €</p>	<p>Objectif Attribution du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS (CAEP MNS) et formation annuelle continue au PSE1.</p> <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'environnement professionnel : Enseignement et animation des activités aquatiques, évolution en matière de sécurité, cadre réglementaire d'exercice. • Procédures de secours : <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles - compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques - présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu - comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident. • Epreuves physiques <p>Moyens et méthodes pédagogiques Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique.</p> <p>Modalités d'évaluation en application de l'arrêté du 23 octobre 2015 1° Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres. 2° Un parcours consistant à rechercher une victime, assurer la sortie de l'eau, procéder à la vérification de ses fonctions vitales puis expliquer sa démarche.</p>
<p>Les conditions d'inscription</p> <p>Une préinscription en ligne est obligatoire. L'inscription en ligne n'est plus accessible lorsqu'une session est complète. «www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr»</p> <p>Les dossiers d'inscription sont envoyés par le secrétariat au fur et à mesure des inscriptions. L'inscription définitive est conditionnée par le retour du dossier dûment complété. Les convocations seront adressées</p> <p>Une convocation sera adressée aux candidats ayant déposé un dossier d'inscription complet et recevable.</p>	<p>Public concerné Titulaires du diplôme d'État de M.N.S. ou du BEESAN ou du BP AAN</p> <p>Prérequis Bonne préparation physique. Un certificat médical (obligatoirement sur l'imprimé joint au dossier) portant la mention obligatoire de «non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités de la Natation» (datant de moins de 3 mois à la clôture de l'inscription). La photocopie du certificat (diplôme) de compétences «premiers secours en équipe de niveau 1» - PSE1 ou son équivalent. La photocopie de l'attestation de formation continue annuelle (année 2018 ou 2019).</p>
<p>L'organisation</p> <p>Impératif : Apporter short, t-shirt, palmes, masque et tuba personnels pour la réalisation des épreuves.</p>	<p>Organisateur CREPS de Strasbourg - Département Formation 4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02 Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr</p> <p>Responsable de la formation Sébastien MARI, Professeur de Sport au CREPS de Strasbourg</p> <p>Encadrement Personnels techniques et pédagogiques : Sapeurs-Pompiers, Médecin SAMU, Fédération Française de Natation, Fédération Nationale MNS.</p> <p>Moyens techniques Salles de formation et piscines de Mulhouse Jonquilles et Ottmarsheim). Equipement et matériel de secourisme de la FNMNS.</p>